

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 677

présenté par
M. Matras

ARTICLE 18 BIS

À l'alinéa 4, après le mot :

« mot : « »,

insérer le mot :

« non ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.